

Bourse de Montréal Inc. – Abrogation des Politiques F-1, F-2, F-3 et F-4

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet d'abrogation des Politiques F-1, F-2, F-3 et F-4, déposé par Bourse de Montréal Inc., lesquelles sont relatives aux exigences de compétence et de formation des personnes inscrites. Ces abrogations sont motivées par le fait que la Bourse n'est plus impliquée dans des activités de réglementation de membres.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2007-04-27, Vol. 4, n° 17).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 28 mai 2007, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Danielle Boudreau
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4322
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4322
Télécopieur : 514.873.7455
Courriel : danielle.boudreau@lautorite.qc.ca